



Ville de Pully
Municipalité

C 26/2008

Pully, le 26 novembre 2008

Communication au Conseil communal

(Séance du 3 décembre 2008)

Bibliothèque et médiathèque communales

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Accepté en août 2003 par la Municipalité, ratifié par le Conseil communal dans le cadre du budget 2004 et débuté en juin 2004, le référencement informatique des différents ouvrages (livres, CD et DVD) a été réalisé à l'interne, sans engagement de personnel rétribué supplémentaire.

Comme nous vous l'annoncions dans la communication 20-2006, le prêt informatisé a démarré en octobre 2006, à la satisfaction générale des usagers.

Pour parachever la gestion informatique, un portail de recherche documentaire sur Internet est opérationnel depuis mi-octobre à l'adresse <http://bibliotheque.pully.ch/>.

Il permet de consulter le catalogue de la Bibliothèque et de la Médiathèque, la liste des nouvelles acquisitions, de prolonger le délai de prêt des documents empruntés, de réserver les titres désirés et d'être informé des différentes animations.

LA MUNICIPALITE